

Tarifs "PASS Autocar" Abonnés - transport à la demande

En application de la délibération 2017 DVD 69-2 du Conseil de Paris en date des 25, 26 et 27 septembre 2017, les tarifs du « PASS Autocar » Abonné sont fixés comme suit, à partir du 1er mai 2025.

Plages horaires	Type de forfait ⁽¹⁾ (valable en Z2)	Z1 - Zone centrale - arrdts 1 à 11			
		Euro 4	Euro 5	Euro 6	Electrique, GNV, GNL
De 09h à 08h le lendemain	2H	90	60	30	15
	3H	135	90	45	30
	4H	175	115	60	40
	6H	220	145	90	50
De 20h à 08h	NUIT	130	70	35	20

Plages horaires	Type de forfait ⁽¹⁾ (valable en Z2)	Z2 - Zone périphérique - arrdts 12 à 20			
		Euro 4	Euro 5	Euro 6	Electrique, GNV, GNL
De 09h à 08h le lendemain	4H	90	60	20	15
	6H	110	75	25	20
	12H	130	90	35	30
	24H	220	145	50	40
De 20h à 08h	NUIT	130	70	35	20

⁽¹⁾ Forfaits cumulables dans la limite des durées autorisées

produits	Euro 4	Euro 5	Euro 6	Electrique, GNV, GNL
Abonnement ⁽²⁾	40 UA / an / véhicule			
Perte de ticket en parc fermé	440 UA			
Forfait de Post Stationnement (FPS)	304,00 €			

⁽²⁾ Carte d'identification dématérialisée ou émetteur inclus

Montant d'1 Unité Autocar (1UA) en fonction du volume acheté	
de 200 à 5000 unités	1,38 €
de 5001 à 10000 unités	1,32 €
de 10001 à 15000 unités	1,25 €
de 15001 à 20000 unités	1,18 €
de 20001 à 25000 unités	1,11 €
de 25001 et plus	1,04 €

Le défaut de paiement ou paiement partiel de la redevance de stationnement d'un véhicule de catégorie M2 ou M3, replace l'usager contrevenant à un statut non préférentiel de visiteur occasionnel et l'expose à l'application d'un forfait de post-stationnement dont le montant correspond au Forfait de Post Stationnement « car » (FPS « car ») fixé ci-dessus, ce toutes zones.

Contact

Ville de Paris
Direction de la Voirie et des Déplacements

Toute l'info sur passautocar.paris.fr